

# synthèse des déchets et de l'économie circulaire

■ CHIFFRES CLÉS 2022

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



## REMERCIEMENTS

**Merci aux fournisseurs de données et experts qui ont permis de réaliser ce bilan des déchets et de l'économie circulaire :** COMMUNAUTÉ DAGGLOMÉRATION GRAND SUD CARAÏBES, COMMUNAUTÉ DAGGLOMÉRATION NORD BASSE-TERRE, COMMUNAUTÉ DAGGLOMÉRATION NORD GRANDE-TERRE, CAP EXCELLENCE, LA RIVIERA DU LEVANT, COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE MARIE-GALANTE, SINNOVAL, AER, AGRIVALOR, AUTO CASSE PLUS, DECHETERIE PROFESSIONNELLE DE JARRY, ECODEC, ECOMPAGNIE, ENERGIPOLE ESPERANCE, ENERGIPOLE VERDE, GWADA TP, JANKY ENVIRONNEMENT KARUKERA ASSAINISSEMENT, PER ANTILLES, REVIFER, SARP CARAIBES, SECHE, SGB, SGEN, SNR, SOPAVE, SYVADE, TDA.

L'observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORDEC) est un outil partenarial d'aide à la décision créé dans le but d'observer l'évolution de la gestion des déchets et des ressources de notre territoire. Il vise à centraliser des données afin de les analyser et d'en assurer la diffusion.

Les données peuvent être collectées, mesurées ou issues d'études spécifiques.

L'observatoire Régional des déchets et de l'économie circulaire de la Guadeloupe est composé :

- d'un **secrétariat**, assuré par Synergiles, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure les missions de l'observatoire ;
- d'un **Comité technique de l'Observatoire Régional des déchets et de l'économie circulaire** composé de la Région Guadeloupe, de l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du logement (DEAL), de l'Agence Française de Développement (AFD), et de Synergiles.

## LES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE



Direction  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement



# CHIFFRES CLÉS

## DES DÉCHETS EN 2022

Périmètre géographique  
**389 559 hab.**

Déchets ménagers et assimilés (DMA)  
**239 460 t**

Déchets d'activités économiques (DAE)  
**107 900 t**

**335 kg/hab.**

Ordures ménagères  
résiduelles (OMR)  
**128 400 t**

**147 kg/hab.**

Déchets occasionnels  
en porte-à-porte  
**54 900 t**

**13 kg/hab.**

Papiers graphiques  
et emballages (hors verre)  
(PEHV)  
**5 000 t**

**624 kg/hab.**

Déchets ménagers  
et assimilés (DMA)  
**239 460 t**

**124 kg/hab.**

Déchets collectés  
en déchèteries  
**47 500 t**

**9 kg/hab.**

Verre  
**3 650 t**

## EN BREF

Après deux années marquées par la crise sanitaire et les mouvements sociaux, l'année 2022 se traduit par une reprise des activités économiques et touristiques, impactant directement les quantités globales de déchets (hors BTP) entrants dans les installations de traitement en Guadeloupe par rapport aux années 2020 et 2021.

Le gisement collecté de **déchets ménagers et assimilés (DMA)** est en **légère hausse entre 2021 et 2022** (soit 222 000 tonnes) et **2022 (239 000 tonnes)**. On observe également une progression de 7,9 % des quantités collectées par habitant entre 2021 et 2022.

Cette augmentation des déchets collectés s'observe également sur les matériaux recyclables (papiers graphiques et emballages hors verre et le verre) collectés en porte-à-porte et en apport volontaire.

**En 2022, un quart des déchets produits en Guadeloupe ont été valorisés** (valorisation matière ou organique). Le reste est encore enfoui dans les 2 installations de stockage de déchets non dangereux (La Gabarre – SYVADE et Energipole Espérance), soit 77 % des DMA.

Le gisement des **déchets d'activités économiques (DAE)** est aujourd'hui mal connu en Guadeloupe. Néanmoins, le tonnage de DAE est estimé à **107 900 t**.

4



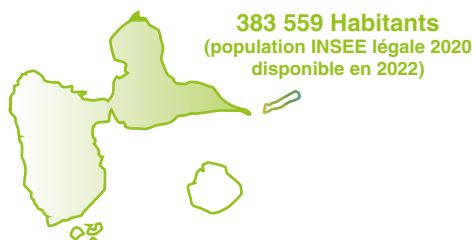
# SOMMAIRE

<b>1 Le périmètre des chiffres clés</b>	<b>6</b>
<b>2 Les déchets ménagers et assimilés</b>	<b>7</b>
2.1 L'organisation des EPCI de collecte	8
2.2 Les ordures ménagères et assimilés (OMA)	9
2.2.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	9
2.2.2 Papiers graphiques et emballages hors verre (PEHV)	11
2.2.3 Verre	14
ZOOM sur les consignes de tri en Guadeloupe	14
2.3 Déchets occasionnels	17
2.3.1 Les collectes en porte-à-porte	17
2.3.2 Les déchets collectés en déchèteries	18
2.4 Bilan des déchets ménagers et assimilés	19
<b>3 Les déchets d'activités économiques</b>	<b>21</b>
3.1 Les gisements des DAE	22
3.2 Les apports en déchèteries professionnelles	22
3.3 Valorisation des DAE	23
<b>4 synthèse du traitement</b>	<b>24</b>
4.1 Les chiffres clés	26
4.2 La géographie du traitement	26
<b>Liste des abréviations</b>	<b>27</b>

# 1 LE PÉRIMÈTRE des chiffres clés des déchets

Les chiffres clés sont basés sur le territoire de la Guadeloupe continentale et les îles du Sud (Marie-Galante, les Saintes et la Désirade) :

En 2022, l'archipel de la Guadeloupe regroupe



## ■ Les déchets concernés

Les analyses portent sur l'ensemble des déchets produits sur l'archipel de la Guadeloupe, quel que soit le producteur ou le gestionnaire. On retrouve notamment :

- **les déchets ménagers et assimilés (DMA)** composés des déchets produits par les ménages et par une partie des entreprises et administrations du territoire, pris en charge par le service public. Les DMA sont répartis en 2 catégories :
  - **les ordures ménagères et assimilées (OMA)** ou « déchets de routine » : collectés en mélange (OMR) ou sélectivement (verre, papiers et emballages, déchets alimentaires...),
  - **les déchets occasionnels** (encombrants, déchets verts...);
- **les déchets d'activités économiques (DAE)** composés des déchets produits par les entreprises et administrations pris en charge directement par des prestataires privés. On y retrouve notamment les déchets du BTP et de l'agriculture ;
- **les déchets des collectivités** : l'organisation actuelle de la gestion des déchets en Guadeloupe ne permet pas d'identifier spécifiquement ces tonnages, qui sont pour partie comptabilisés dans les DMA (déchets de voirie et marchés notamment) et pour le reste en DAE.





# 2 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) en Guadeloupe

7



## ■ 2.1 L'organisation territoriale de la gestion des déchets en Guadeloupe

### 2.1.1 LA RÉPARTITION DES EPCI DE COLLECTE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, toutes les communes guadeloupéennes ont transféré leur compétence collecte des déchets à une intercommunalité.

En 2022, la Guadeloupe compte 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de collecte des déchets :

- Cap Excellence (CAPEX) ;
- Grand Sud Caraïbe (CAGSC) ;
- La Riviera du Levant (CARL) ;
- Nord Basse-Terre (CANBT) ;
- Nord Grande-Terre (CANGT) ;
- Marie-Galante (CCMG).

### 2.1.2 LA COMPÉTENCE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS PAR LES ACTEURS PUBLICS

Depuis 2016, toutes les communes de la Guadeloupe ont transféré leur compétence traitement de déchets à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou un syndicat mixte. Les EPCI exercent la compétence traitement des déchets en propre ou la transfèrent à un syndicat.

En 2022, le SYVADE gère le traitement pour la CCMG et CAP Excellence. La CANBT est membre du SYVADE pour les communes de Petit-Bourg et Goyave. Le SYVADE est donc compétent en matière de traitement des déchets de ces communes.

Le SINNOVAL, syndicat créé en 2021, exerce désormais la compétence traitement des déchets pour la CARL et la CANGT. Cependant, la CANGT a continué d'exercer la compétence en direct jusqu'au 31 décembre 2022, via une convention de gestion.



## 2.2 Les ordures ménagères et assimilées (OMA)

### 2.2.1 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

#### 2.2.1.1 Organisation de la collecte

En 2022, l'organisation de la collecte des OMR est très similaire entre les différents EPCI :

- collecte en porte-à-porte avec des bacs individuels ou collectifs sur l'ensemble du territoire guadeloupéen ;
- collecte majoritairement réalisée en prestation (hors îles du Sud en régie) ;
- collecte deux fois par semaine a minima (hors Marie-Galante collectant principalement une fois par semaine).

Tableau 1. Organisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles

Flux	CASBT	CANBT	CARL	CAPEX	CANGT	CCMG
Ordures ménagères résiduelles	PAP	PAP	PAP	PAP	PAP	PAP
	C2-C3	C2-C3	C2-C3	C2-C6	C2-C3	C1-C6
	Mixte	Prestation	Mixte	Prestation	Prestation	Régie

*PAP : Porte-à-porte*  
*Une fréquence de collecte en C2 correspond à deux collecte par semaine et C6, six fois par semaine*

#### 2.2.1.2 Organisation du traitement

Tableau 2. Organisation du traitement des ordures ménagères résiduelles

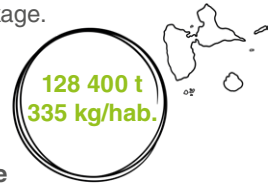
	ISDND de la Gabarre	ISDND Energipole Espérance
CA Grand Sud Caraïbe		X
CA du Nord Basse-Terre	Petit-Bourg uniquement	X (Sauf petit bourg)
CA La Riviera du Levant		X
CA Cap Excellence	X	
CA du Nord Grande-Terre		X
CC de Marie-Galante	X	
<b>Population desservie</b>	<b>132 686 habitants (soit 35 %)</b>	<b>250 873 habitants (65 %)</b>



## 2.2.1.3 Quantités collectées

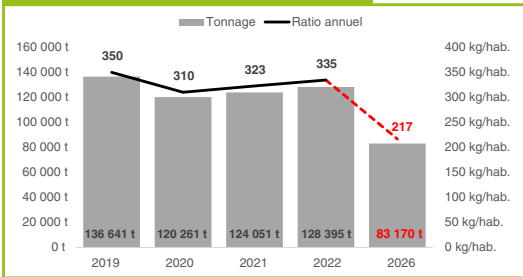
En 2022, **128 400 tonnes d'OMR** ont été collectées par les EPCI en Guadeloupe et enfouies sur les 2 installations de stockage.

Malgré la réduction des tonnages, les performances de collecte évoluent peu du fait de la baisse de population en Guadeloupe. Ainsi, en 2022, chaque Guadeloupéen a produit **335 kg d'OMR**, contre 334 en 2018.



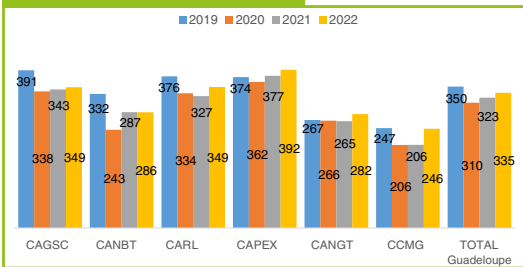
**La production d'OMR en Guadeloupe est supérieure aux valeurs de référence du nationale (235 kg/hab.)**

Bilan des OMR produits depuis 2019 et objectif du PRPGD en 2026



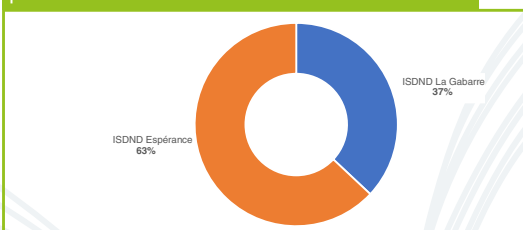
Sur la période 2019-2022, les performances de collecte des OMR sont légèrement en baisse : -4 % du ratio collecté à l'habitant. Les données de l'année 2022, sont éloignées de la courbe de tendance souhaitée pour atteindre les objectifs du PRPGD en 2026.

Évolution des RATIOS D'OMR collectés par epci (kg/hab./an)



- Un ratio en baisse pour le Grand Sud Caraïbe, la CA Nord Basse-Terre et la CA Riviera du Levant (jusqu'à -14 % pour la CANBT) sur cet intervalle).
- Un ratio en hausse pour Cap Excellence et la CA Nord Grande-Terre (+5 % entre 2019 et 2022).
- Un ratio constant pour la CC Marie-Galante.

Répartition des tonnages d'OMR issus des EPCI par installation de traitement



L'intégralité des OMR produits par les collectivités de la Guadeloupe sont traitées par enfouissement, dont 63 % enfouis à l'ISDND Energipole Espérance à Sainte-Rose et 37 % à l'ISDND de la Gabelle.

## 2.2.2 PAPIERS GRAPHIQUES ET EMBALLAGES (HORS VERRE) (PEHV)

### 2.2.2.1 Organisation de la collecte

L'apport volontaire des PEHV est disponible sur l'ensemble du territoire guadeloupéen, complétée par du porte-à-porte sur certaines communes. Ce mode de collecte se développe régulièrement.

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition de la population un réseau de contenants répartis sur le territoire et accessibles à tous les usagers.

Le tableau suivant détaille les organisations techniques pour chaque EPCI et flux selon :

- le mode de collecte : porte-à-porte, apport volontaire ou mixte ;
- les fréquences minimales et maximales pour les collectes en porte-à-porte ;
- le mode de gestion : prestation, régie, mixte.

**Tableau 3. Organisation de la collecte des papiers graphiques et emballages (hors verre)**

Flux	CASBT	CANBT	CARL	CAPEX	CANGT	CCMG
Papiers et emballages hors verre	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
	PAP/AV	PAP/AV	PAP/AV	PAP/AV	PAP/AV	AV
	C2	C0,5	C1	C1	C1	Régie
	Mixte	Prestation	Mixte	Prestation	Prestation	

*PAP : Porte-à-porte/ AV : Apport volontaire*  
*Une fréquence de collecte en C2 correspond à deux collectes par semaine*

En 2022, l'intégralité des Guadeloupéens bénéficie d'un dispositif de tri dans sa commune. Les habitants de la commune de Goyave, jusque-là non desservis, bénéficient d'une collecte en porte-à-porte depuis février 2022.

**640 Bornes**  
d'apport volontaire  
d'emballages et papiers

1 borne PHEV  
pour 595 hab.



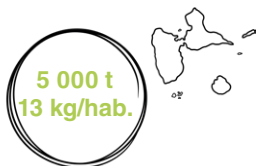
**Tableau 4. Nombre d'habitants desservis par point d'apport volontaire PEHV en 2022**

	PEHV
CA Grand Sud Caraïbe	554 hab.
CA du Nord Basse-Terre	1 093 hab.
CA La Riviera du Levant	649 hab.
CA Cap Excellence	523 hab.
CA du Nord Grande-Terre	453 hab.
CC de Marie-Galante	438 hab.
<b>Total Guadeloupe</b>	<b>595 hab.</b>

## 2.2.2.2 Organisation du traitement

Les papiers et emballages hors verre collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri ECODEC, chargé de séparer les flux entrants en différentes matières en vue de recyclage dans l'Hexagone : plastiques, acier, aluminium, cartons et papiers.

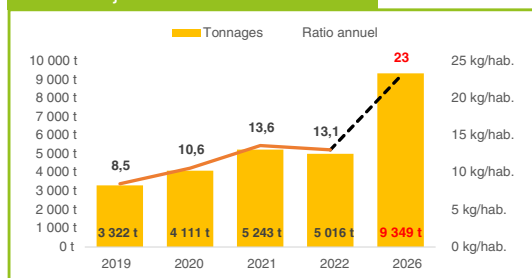
## 2.2.2.3 Quantités collectées



En 2022, **5 000 tonnes PEHV** ont été collectées en Guadeloupe. Depuis 2019, on observe une importante progression du geste de tri avec une hausse de 51 % des tonnages collectés par le service public grâce au déploiement progressif des dispositifs de collecte dans les communes non desservies et le renforcement des collectes en porte-à-porte.

L'année 2022 marque une baisse des tonnages (-4 % par rapport à 2021), après 3 années consécutives de hausse. En Guadeloupe, le ratio de PEHV collectés en apport volontaire et en porte-à-porte est de **13,1 kg/hab. en 2022**, contre 8,5 kg/hab. en 2019. **Les données nationales relatent une moyenne de 49 kg/hab.**

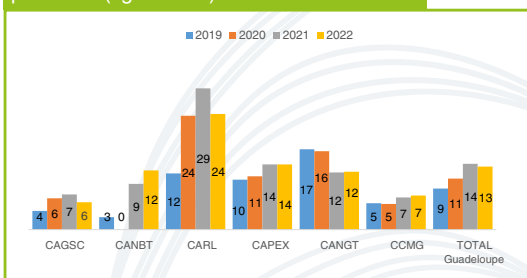
Bilan des PEHV collectés depuis 2019 et objectif PRPGD en 2026



Si les performances de tri ont nettement augmenté au cours des 5 dernières années, avec un service disponible à l'intégralité de la population depuis 2022, l'objectif régional du PRPGD en 2026 est encore loin d'être atteint : 23 Kg/hab. attendu en 2026 contre 13 kg/hab. en 2022.

- Un ratio en hausse entre 2019 et 2022 pour l'ensemble des collectivités sauf la CANGT.
- Un ratio très important sur la CARL avec l'intégralité des habitants collectés en porte-à-porte.
- Le ratio le plus bas observé sur la CAGSC collectée quasi exclusivement en apport volontaire (hors les Saintes).

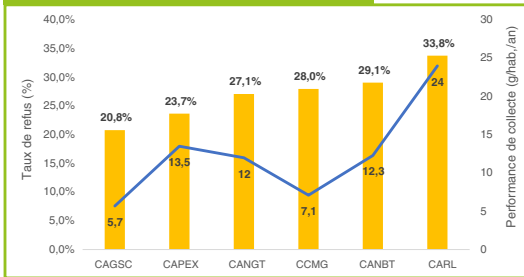
Évolution des RATIOS de PEHV collectés par EPCI (kg/hab./an)



### 2.2.2.4 Refus de tri

Le refus de tri correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri (erreurs du geste de tri de l'habitant).

Taux de refus et performances de collecte par ECPI en 2022



Le taux moyen de refus de tri en Guadeloupe est de **42 %** en 2022.

Nous observons des taux de refus variables entre les EPCI guadeloupéens : un minimum de 20,8 % à la CA Grand Sud Caraïbe et un maximum de 33,8 % à la CA Riviera du Levant.



## 2.2.3 VERRE



### 2.2.3.1 Organisation de la collecte

L'organisation de collecte du verre n'a pas évolué entre 2021 et 2022. L'apport volontaire du verre est disponible sur l'ensemble du territoire guadeloupéen.

Le tableau suivant détaille les organisations techniques pour chaque EPCI et flux selon :

- le mode de collecte : exclusivement en apport volontaire ;
- le mode de gestion : prestation, mixte.

Flux	CASBT	CANBT	CARL	CAPEX	CANGT	CCMG
Verre	Mixte					
	PAP/AV	AV	AV	AV	AV	AV
	C1	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Régie
	Mixte					

PAP : Porte-à-porte/ AV : Apport volontaire

**658 Bornes**  
d'apport volontaire de verre

**1 borne VERRE**  
pour 568 hab.

En 2022, toutes les communes, sauf Goyave, bénéficient d'un dispositif de tri du verre. Ainsi, **98 % du territoire est couvert par la collecte du verre en apport volontaire.**

Tableau 6. Nombre d'habitants desservis par point d'apport volontaire pour le verre en 2022

	VERRE
CA Grand Sud Caraïbe	554 hab.
CA du Nord Basse-Terre	885 hab.
CA La Riviera du Levant	782 hab.
CA Cap Excellence	457 hab.
CA du Nord Grande-Terre	449 hab.
CC de Marie-Galante	457 hab.
<b>Total Guadeloupe</b>	<b>568 hab.</b>

### 2.2.3.2 Organisation du traitement

Le verre collecté en apport volontaire est acheminé vers le centre de tri AER, chargé de trier le verre et de le broyer afin de constituer du gravier ou sable de verre utilisé localement.



### 2.2.3.3 Quantités collectées

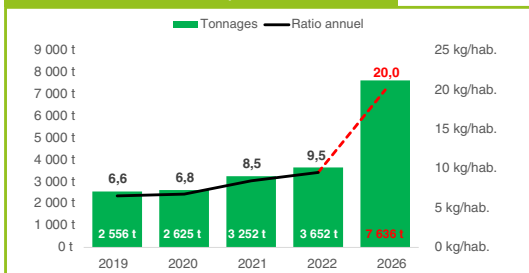


En 2022, **3 650 tonnes de verre** ont été collectées en Guadeloupe.

Le ratio de verre collecté en apport volontaire est de **9,5 kg/hab. en 2022** contre 6,6 kg/hab. en 2019 (+45 %).

Les données nationales relatent une moyenne de **36 kg/hab.**

#### Évolution des performances de collecte des verre en Guadeloupe



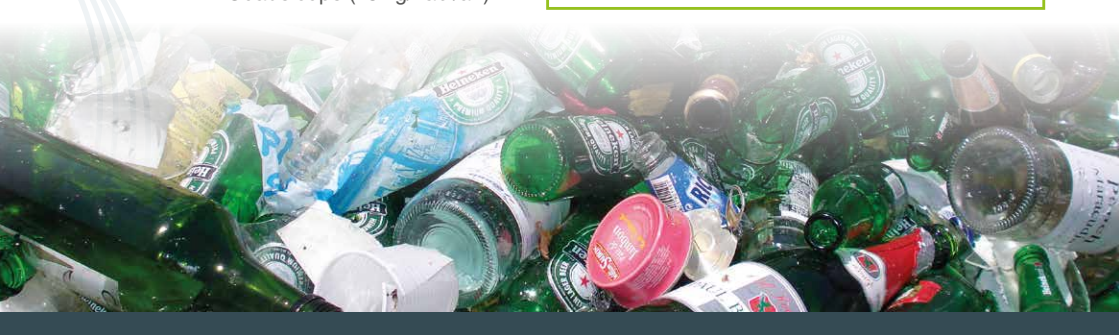
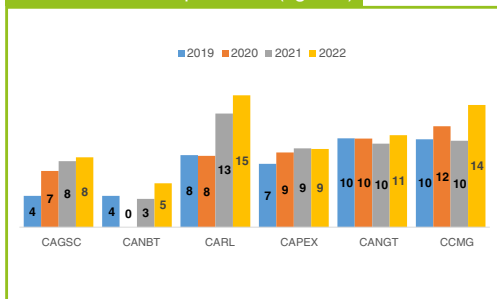
Les marges de progression restent importantes sur ce flux : en moyenne, les OMR collectées contiennent encore 10 % de verre en Guadeloupe, soit un potentiel de plus de 30 kg/hab./an supplémentaires (source : caractérisation MODECOM sur le flux OMR 2022 – Guadeloupe). Cependant, les performances de collecte sont en dessous des attentes du PRPGD en 2026

Les disparités de collecte entre les EPCI restent importantes.

Même si le ratio a globalement augmenté pour tous les EPCI entre 2019 et 2022, cette progression est particulièrement marquée pour :

- la CAGSC (+123 %) grâce au déploiement progressif de bornes d'apport volontaire sur l'ensemble des communes ;
- la CARL (+83%), qui obtient en 2022 le ratio le plus élevé de Guadeloupe (15 kg/hab./an).

Graphique 12. Évolution des ratios de verre collectés par EPCI (kg/hab)



## ■ ZOOM SUR LES CONSIGNES DE TRI EN GUADELOUPE

### DANS LA BORNE JAUNE



Carton, papier, journaux, magazines

Emballages métalliques

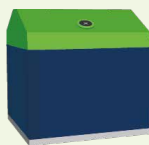
Bouteilles et flacons

#### EN PLASTIQUE



*Mes déchets, je les aime  
EN VRAC et SANS SAC*

### DANS LA BORNE VERTE



Bouteilles & Bocaux

#### EN VERRE UNIQUEMENT



*Mes déchets, je les aime  
SANS BOUCHON  
NI COUVERCLES !*

Les bouteilles et bocaux en verre se trient séparément dans la filière « Verre ».

La collecte des EMR permet de trier : les papiers (feuilles blanches ou imprimées, enveloppes, journaux, magazines), les cartonnettes, les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, barquettes alu, aérosols), les bouteilles et flacons en plastique

2 particularités en Guadeloupe :

- contrairement à l'Hexagone, les briques alimentaires (ou tétrapack) ne font pas partie de la collecte sélective actuellement, elles sont à déposer avec les OMR ;
- l'extension des consignes de tri sur les plastiques n'est pas en place en Guadeloupe. Ainsi, les pots et barquettes, films et sachets en plastique sont toujours jetés avec les OMR.

La date d'application de l'extension de la consigne de tri sur les plastiques n'est pas définie à ce jour. Cependant, les collectivités seront pénalisées financièrement si l'extension de la consigne de tri n'est pas déployée au 1er janvier 2026.

## 2.3 Déchets occasionnels

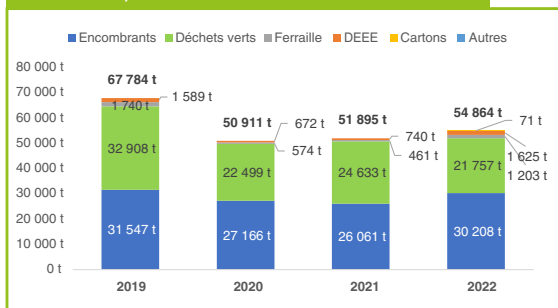
### 2.3.1 LES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

La quasi-totalité des EPCI collecte les déchets verts et encombrants en porte-à-porte. En complément de ces deux collectes, une partie des EPCI collecte séparément les DEEE et la ferraille.



En 2022, **54 860 t de déchets occasionnels ont été collectés au domicile des usagers, soit 147 kg/hab./an**. Les encombrants et les déchets verts représentent 95 % des déchets occasionnels collectés hors déchèteries. Les autres déchets occasionnels (DEEE, ferraille, cartons) collectés séparément représentent seulement 5 % des tonnages.

Évolution des tonnages de déchets occasionnels collectés séparément



## 2.3.2 LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

En 2022 la Guadeloupe est pourvue de **15 déchèteries** destinées aux ménages, soit **une déchèterie pour 25 571 habitants** contre 14 532 habitants à l'échelle nationale.

On note que 2 nouvelles déchèteries (Bouillante et Terre de Bas) ont ouvert en 2022 sur le territoire de la CAGSC, largement sous dotée jusque-là.

Tableau 7. Nombre de déchèterie et point de regroupement par EPCI (hors déchèterie professionnelle)

EPCI	Nombre de déchèteries	Nombre d'habitants par déchèteries
CA Grand Sud Caraïbe	3	37 850 hab. <sup>1</sup>
CA du Nord Basse-Terre	3	25 862 hab.
CA La Riviera du Levant	3	31 767 hab. <sup>2</sup>
CA Cap Excellence	3	32 587 hab.
CA du Nord Grande-Terre	2	28 060 hab.
CC de Marie-Galante	1	10 512 hab.
<b>Total Guadeloupe</b>		<b>595 hab.</b>

<sup>1</sup> Hors déchèterie de Terre-de-Bas, accessible uniquement aux habitants de l'île

<sup>2</sup> Hors déchèterie de la Désirade, accessible uniquement aux habitants de l'île.

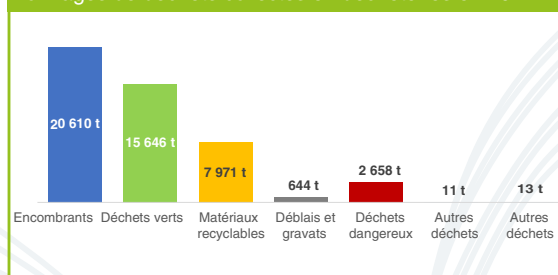
Les déchets des déchèteries représentent **20 % des déchets pris en charge par le service public.**

En 2022, ce sont **47 320 t** qui ont été collectés dans les déchèteries de la Guadeloupe, représentant une augmentation de 13 % par rapport à 2019. **Le ratio s'élève à 124 kg/hab.**



Les données nationales relatent une moyenne de **185 kg/hab.**

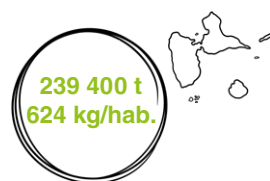
Tonnages de déchets collectés en déchèteries en 2022



## 2.4 Bilan des déchets ménagers et assimilés (DMA)

### 2.4.1 PRODUCTION ET RATIO DES DMA

Les déchets ménagers et assimilés comptabilisent les déchets quotidiens des ménages collectés par le service public, les déchets collectés en déchèterie et également les déchets occasionnels collectés hors déchèteries comme les encombrants, les déchets verts ou encore les DEEE.



Les DMA ont représenté dans leur ensemble en 2022, **239 468 t collectées par le service public soit un ratio de 624 kg/hab./an.**

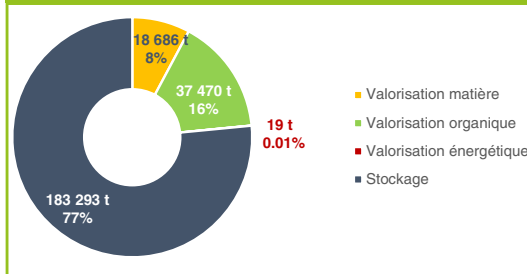
Tableau 8. Tonnages des déchets ménagers et assimilés par mode de collecte

Grand flux	Flux	Tonnage 2021	Tonnage 2022
Porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	124 051 t	128 395 t
	Verre	3 252 t	3 652 t
	Papiers et emballages hors verre	5 243 t	5 016 t
	Biodéchets alimentaires	0 t	0 t
	Encombrants	26 061 t	30 208 t
	Déchets verts	27 633 t	21 757 t
	Ferraille	461 t	1 203 t
	DEEE	740 t	1 625 t
	Cartons	0 t	71 t
	Déchets des déchèteries	37 828 t	47 542 t
	<b>Porte-à-porte</b>	<b>179 475 t</b>	<b>186 951 t</b>
Apport volontaire	Verre	3 210 t	3 496 t
	Papiers et emballages hors verre	1 756 t	1 478 t
	<b>Apport volontaire</b>	<b>4 966 t</b>	<b>4 975 t</b>
Déchèteries	Déchets des déchèteries	37 828 t	47 542 t
	<b>Déchèteries</b>	<b>37 828 t</b>	<b>47 542 t</b>
	<b>TOTAL DMA</b>	<b>222 268 t</b>	<b>239 468 t</b>
	Ratio annuel	578 kg/hab.	624 kg/hab.
	Évolution annuelle du ratio	5,2 %	7,9 %
	Ratio journalier	1,6 kg/hab.	1,7 kg/hab.

## 2.5.2 VALORISATION DES DMA

En 2022, un quart des déchets produits en Guadeloupe ont été valorisés (valorisation matière ou organique), le reste est encore enfoui dans les ISDND (le SYVADE et Energipole Espérance)

Tonnages de DMA par mode de valorisation en 2022



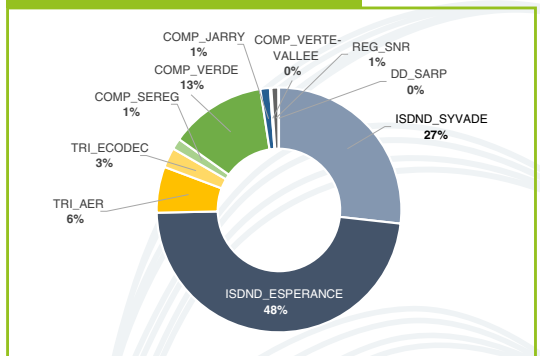
Les deux sites d'enfouissement sont les principales installations de traitement des DMA en Guadeloupe :

- l'ISDND Energipole Espérance à Sainte-Rose accueille 48 % des déchets ménagers et assimilés (OMR, tout-venant et refus de tri) ;
- l'ISDND de la Gabarre, appartenant au SYVADE, enfouit 27 % des DMA, essentiellement les déchets en provenance de ses adhérents.

Concernant les déchets verts, les tonnages sont reçus sur :

- la plate-forme de compostage de Baie-Mahault, géré par la SEREG, accueille les déchets verts produits sur le territoire du SYVADE ;
- Energipole Verde
- SGSGM à Petit-Canal
- Verte Vallée à Vieux-habitant

Répartition des DMA par installation de traitement en 2022







# 3 LES DÉCHETS D'ACTIVÉS ÉCONOMIQUES en Guadeloupe



## 3.1 Les gisements des DAE

Les gisements de déchets issus des activités économiques sont aujourd'hui **mal connus en Guadeloupe**. Afin d'appréhender ces tonnages, la méthode la plus appropriée consiste à **retirer la part des tonnages de DMA au total des tonnages réceptionnés dans les différentes installations de pré-traitement ou de traitement de l'archipel**.



L'estimation des DAE en 2022 par type de déchets :

Tableau 9. Tonnages des DAE approchés en 2022		
Flux	Tonnage DAE approché	Répartition DAE
Autres déchets (VHU, boues...)	29 119 t	31 %
Matériaux recyclables	18 120 t	20 %
Déchets dangereux	12 528 t	14 %
Déblais et gravats	10 169 t	11 %
Déchets verts	7 900 t	9 %
Encombrants	8 635 t	9 %
Déchets résiduels	5 922 t	6 %
Biodéchets alimentaire	85 t	0,1 %
Autres organiques	67 t	0,1 %
<b>Total</b>	<b>92 545 t</b>	

## 3.2 Les apports en déchèteries professionnelles



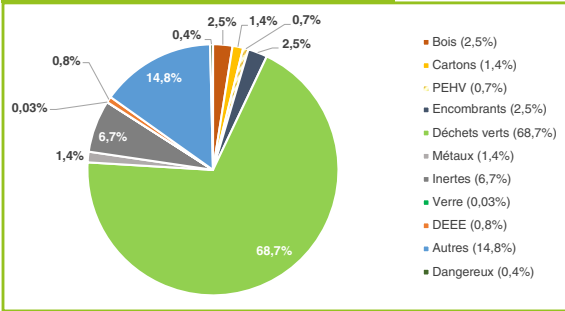
En plus des déchèteries publiques, il existe des déchèteries dédiées exclusivement aux professionnels.

Le **diagnostic de la situation actuelle** (2022), fait ressortir **deux déchèteries professionnelles** sur le territoire - SGSGM La déchèterie professionnelle de Jarry et Ecompagnie.

Ecompagnie à l'inverse de SGSGM est spécialisée uniquement dans les déchets dangereux.

En 2022, **15 320 tonnes de déchets** ont été déposées par les entreprises ou administrations à la déchèterie de Jarry et à la déchèterie d'Ecompagnie, dont 70 % de déchets verts.

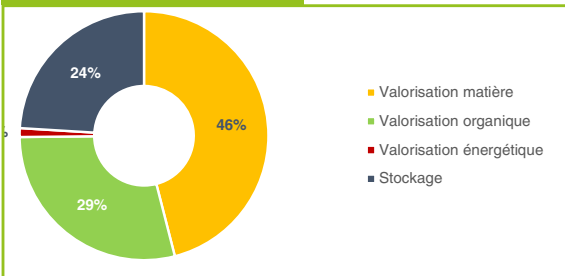
### Tonnages réceptionnés en déchèteries professionnelles en 2022



## 3.3 Valorisation des DAE

En 2022, **92 545 tonnes de DAE** ont été produites en Guadeloupe, dont près des trois quarts ont bénéficié d'une valorisation matière ou organique.

### Valorisation des DAE en 2022









# 4 SYNTHÈSE DU TRAITEMENT en Guadeloupe

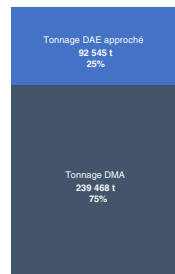
25



## 4.1 Les chiffres clés

En 2022, plus des **332 000 tonnes de déchets ont été produits et collectés en Guadeloupe** : près de **75 % sont des DMA collectés par le service public** (plus 239 000 tonnes).

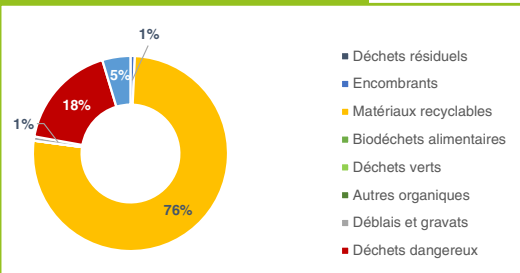
Tonnages entrants en installations de traitement en 2022



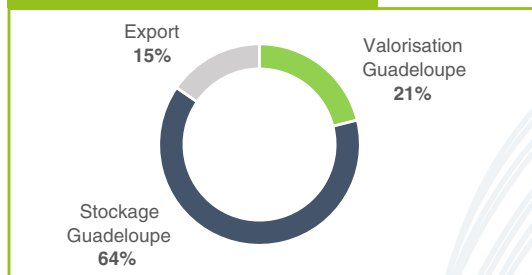
## 4.2 La géographie du traitement

En 2022, 85 % des déchets ont été traités en Guadeloupe, dont 64 % des tonnages sont enfouis et 21 % sont valorisés sur place (essentiellement des déchets verts et autres biodéchets).

Répartition des tonnages exportés en Guadeloupe



Répartition des tonnages traités



Le reste est exporté vers la France (67 % des exports) ou plus globalement en Europe (25 %). Cela concerne les matériaux recyclables préalablement triés ou préparés (76 % des tonnages exportés), et les déchets dangereux (18 % des tonnages exportés) pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation en Guadeloupe ou dans la Caraïbe.



# LISTE ABRÉVIATIONS

**AV** : Apport Volontaire

**CANBT** : Communauté d'Agglomération Nord Basse-Terre

**CANGT** : Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre

**CARL** : Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant

**CAPEX** : Cap Excellence

**CASBT** : Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe

**CCMG** : Communauté des Communes de Marie-Galante

**DAE** : Déchets d'Activités Économiques

**DEEE** : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

**ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles.

**PAP** : Porte-à-porte

**PEHV** : Papiers et Emballages Hors Verre

**PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

## ■ ressources documentaires



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE  
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA GUADELOUPE

**Synergiles**

Immeuble France-Antilles  
ZAC de Moudong  
97122 Baie-Mahault  
Guadeloupe

[www.synergile.fr](http://www.synergile.fr)

**Rédaction :** Krista VIRGINIE, Mathilde DEROUET (A)JD, avec l'appui du Comité de l'Observatoire Régional des déchets et de l'économie circulaire (Région Guadeloupe, ADEME, DEAL et Synergiles)

**Mise en page :** Synergiles

**Crédit photos :** Synergiles